SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

DEGRAISSANT INDUSTRIEL PRO
Vrac

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Nettoyants - Dégraissants

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

CRC Industries Europe bvba
Touwslagerstraat 1
9240 Zele
Belgium
Tel.: +32(0)52/45.60.11
Fax.: +32(0)52/45.00.34
E-mail : hse@crcind.com

Filiales		Tel	Fax
CRC Industries Finland Oy	Laurinkatu 57 A 23 B, 08100 Lohja	+358/(19)32.921	
CRC Industries France	6, avenue du marais, C.S. 90028, 95102 Argenteuil Cedex	01.34.11.20.00	01.34.11.09.96
CRC Industries Deutschland GmbH	Südring 9, D-76473 Iffezheim	(07229) 303 0	(07229)30 32 66
CRC INDUSTRIES IBERIA S.L.U.	GREMIO DEL CUERO-PARC.96, POLIGONO INDUSTR. DE HONTORIA, 40195 SEGOVIA	0034/921.427.546	0034/921.436.270
CRC Industries Sweden	Laxfiskevägen 16, 433 38 Partille	0046/31 706 84 80	0046/31 27 39 91

1.4. Numéro d'appel d'urgence

CRC Industries Europe, Belgium: Tel.: +32(0)52/45.60.11 (heures de bureau)
France:
Centres Antipoison et de Toxicovigilance
N° ORFILA: 01 45 42 59 59
Donne accès aux numéros de téléphone de tous les centres antipoison.
la Suisse: Numéro d'appel d'urgence de CSIT (Centre Suisse d'Information Toxicologique): 145
Belgique: Centre Antipoisons: 070 - 245 245

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (CE) No 1272/2008

Physique: Non-classifié
Le classement est basé sur méthode de calcul.
Santé: Corrosion cutanée, catégorie 1A
Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
Le classement est basé sur méthode de calcul.
Environnement: Non-classifié
Le classement est basé sur méthode de calcul.
Autres dangers : Non-classifié

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage conformément au règlement (CE) No 1272/2008

Indentificateur du produit: Contient:
hydroxyde de sodium
isotridecanol ethoxylated
éthylenediaminetétraacetate de tétrasodium

Pictogramme(s) de danger:



Mention d'avertissement: Danger

Mention(s) de danger: H314 : Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P301/330/331 : EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P303/361/353 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.
P305/351/338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310 : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P501-2 : Éliminer le contenu / récipient dans une décharge agréée.

Règlement (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents:

EDTA et sels	< 5%
agents de surface non ioniques	< 5%

2.3. Autres dangers

Pas de renseignements disponibles

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable.

3.2. Mélanges

Composants dangereux	Numéro d'enregistrement	N° CAS	EC-nr	w/w %	Classe et catégorie de danger	Mention de danger	Notes
hydroxyde de sodium	01-2119457892-27	1310-73-2	215-185-5	2.5-10	Skin Corr. 1A	H314	B
(2-méthoxyméthylethoxy)propanol	01-2119450011-60	34590-94-8	252-104-2	2.5-10	-	-	A
Benzenesulfonic acid, 4-(1-methylethyl)-, sodium salt	01-2119489411-37	15763-76-5	239-854-6	1-2.5	Eye Irrit. 2	H319	
éthylenediaminetétraacetate de tétrasodium	01-2119486762-27	64-02-8	200-573-9	1-2.5	Acute Tox. 4, Eye Dam. 1	H302,H318	
isotridecanol ethoxylated	01-2119976362-32	9043-30-5	500-027-2 (NLP)	1-2.5	Acute Tox. 4, Eye Dam. 1	H302,H318	
Explication des notes							
A : substances avec limite d'exposition européenne sur le lieu de travai							
B : substances avec limite d'exposition nationale sur le lieu de travail							

(* Explication des phrases: chapitre 16)

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Contact avec les yeux : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Contact avec la peau : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Inhalation : EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Ingestion : EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inhalation : Peut irriter les voies respiratoires.
Symptômes: maux de gorge, toux.

Ingestion : Peut causer des troubles gastro-intestinaux
Symptômes: maux de gorge, douleurs abdominales, nausées, vomissements.

Contact avec la peau : Provoque de graves brûlures.
Symptômes: rougeur, douleur.

Contact avec les yeux : Provoque de graves brûlures.

Symptômes: rougeur, douleur, troubles de la vision.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Informations générales : En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette)
Si les symptômes persistent dans tous les cas consulter un médecin

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Mousse, dioxyde de carbone ou agent sec

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, ne pas respirer les fumées
Réagit violemment au contact de l'eau.
CO,CO2

5.3. Conseils aux pompiers

Refroidir le(s) recipient(s) exposé(s) au feu, en aspergeant d'eau
En cas d'incendie, ne pas respirer les fumées

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Assurer une ventilation adéquate
Porter un vêtement de protection approprié et un appareil de protection des yeux/du visage.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas jeter les résidus à l'égout ou dans les rivières

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.
Absorber la matière répandue avec de la terre ou du sable

6.4. Référence à d'autres sections

Pour plus d'informations voir section 8.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Ne pas respirer les aérosols ou vapeurs.
Assurer une ventilation adéquate
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Laver à fond après l'usage
Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
Des bouteilles de collyre (lotion pour les yeux) doivent être disponibles

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver le récipient bien fermé dans un endroit frais bien ventilé.
Conserver hors de la portée des enfants.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Nettoyants - Dégraissants

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition :

Composants dangereux	N° CAS	méthode	
limites d'exposition professionnelle du CE:			
(2-méthoxyméthylethoxy)propanol	34590-94-8	VME	50 ppm
limites d'exposition professionnelle nationales, België, Belgique, Belgien			
hydroxyde de sodium	1310-73-2	VME	2 mg/m3
(2-méthoxyméthylethoxy)propanol	34590-94-8	VME	50 ppm
limites d'exposition professionnelle nationales, Schweiz, Svizzera, Suisse			
(2-méthoxyméthylethoxy)propanol	34590-94-8	VME	300 mg/m3
		VLE	300 mg/m3
limites d'exposition professionnelle nationales, France			
hydroxyde de sodium	1310-73-2	VLE	2 mg/m3
(2-méthoxyméthylethoxy)propanol	34590-94-8	VME	308 mg/m3

8.2. Contrôles de l'exposition

Procédures d'ordre technique :	Assurer une ventilation adéquate
Protection individuelle :	Prenez les précautions nécessaires pour éviter le contact avec la peau et les yeux lors de l'utilisation du produit La bonne pratique d'utilisation du produit consiste à porter des gants et à assurer une ventilation suffisante Dans tous les cas, manipulez et utilisez le produit conformément aux normes d'hygiène en vigueur dans l'industrie.
inhalation :	En cas de ventilation insuffisante porter un appareil respiratoire approprié.

Protection respiratoire recommandée:	Masque antigaz (type ABEK)
la peau et les mains :	Pendant usage du produit porter des gants de protection contre les produits chimiques (norme EN 374). La durée de résistance au perçage du gant devrait être plus importante que la durée d'utilisation du produit. Si le travail dure plus longtemps, changer les gants.
Gants recommandés:	(néoprène)
les yeux :	Porter des lunettes de protection hermétiques selon norme EN 166.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : état physique :	Liquide.
couleur :	Bleu.
odeur :	Odeur caractéristique.
pH :	> 12
Point/intervalle d'ébullition :	Non connu.
Point d'éclair :	Aucun(e)
Vitesse d'évaporation :	Non applicable.
Limites d'explosion : limite supérieure :	Non connu.
limite inférieure :	Non connu.
Pression de vapeur :	Non connu.
Densité relative :	1.01 g/cm³ (à 20°C).
Hydrosolubilité :	Soluble dans l'eau
Auto-inflammabilité :	> 200 °C

9.2. Autres informations

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Attaque les métaux

10.2. Stabilité chimique

Stable

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réagite avec des acides et des bases

10.4. Conditions à éviter

gel
chaleur

10.5. Matières incompatibles

acides and alcalins
l'eau

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucunes réactions dangereuses connues si utilisé selon l'usage prévu

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

toxicité aiguë:	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
corrosion cutanée/irritation cutanée:	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
lésions oculaires graves/irritation oculaire:	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
sensibilisation respiratoire ou cutanée:	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
mutagénicité sur les cellules germinales:	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
cancérogénicité:	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
toxicité pour la reproduction:	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
toxicité spécifique pour certains organes cibles ? exposition unique:	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
toxicité spécifique pour certains organes cibles ? exposition répétée:	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
danger par aspiration	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Informations sur les voies d'exposition probables:

Inhalation :	Peut irriter les voies respiratoires.
Contact avec la peau :	Provoque de graves brûlures.
Contact avec les yeux :	Provoque des lésions oculaires graves.

Données toxicologiques :

Composants dangereux	N° CAS	méthode	
(2-méthoxyméthylethoxy)propanol	34590-94-8	LD50 oral rat	> 5000 mg/kg
		LD50 derm.rabit	> 10000 mg/kg

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Non-classifié

Données ecotoxicologiques:

Composants dangereux	N° CAS	méthode	
(2-méthoxyméthylethoxy)propanol	34590-94-8	IC50 algues	> 100 mg/l
		LC50 poisson	> 10000 mg/l
		EC50 daphnie	> 100 mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas de données expérimentales disponibles

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas de données expérimentales disponibles

12.4. Mobilité dans le sol

Soluble dans l'eau

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas de renseignements disponibles

12.6. Autres effets néfastes

Pas de données expérimentales disponibles

SECTION 13: Considérations relatives à l´éimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit :	Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toute précaution d'usage.
	Ne pas rejeter à l'égoût ou dans l'environnment, éliminer ce produit dans un centre agréé de collecte des déchets.
Emballage contaminé :	La mise au rebut doit se conformer à la législation locale, provinciale et nationale

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

Numéro UN :	3266

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Nom d'expédition:	LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A. (sodium hydroxide)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe:	8
ADR/RID - Code de classification:	C5

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage:	III

14.5. Dangers pour l'environnement

ADR/RID - Dangereux pour l'environnement:	Non
IMDG - Polluant marine	No
IATA/ICAO - Dangereux pour l'environnement:	Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR/RID - Code tunnel:	(E)
IMDG - Ems:	F-A, S-B
IATA/ICAO - PAX:	852
IATA/ICAO - CAO	856

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

La Fiche de Données de Sécurité est élaborée suivant les exigences Européennes actuelles.
Règlement (CE) No 1907/2006 (REACH)
Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)

Données nationales	**(FR) France**
Maladies professionnelles: tableau n°:	Tableau n°84: Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas de renseignements disponibles

SECTION 16: Autres informations

*Explication des mentions de danger:	- : - H302 : Nocif en cas d'ingestion. H314 : Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. H318 : Provoque des lésions oculaires graves. H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.
REVISIONS DANS LE CHAPITRE :	8.2. Contrôles de l'exposition
acronyms and synonyms:	VME = valeurs limites de moyenne d'exposition VLE = valeurs limites d?exposition (de court terme) COV = composés organiques volatils PBT = persistant bioaccumulative toxic vPvB = very persitant very bioaccumulative

Ce produit doit être stocké, manipulé et utilisé en accord avec les bonnes pratiques d'hygiène industrielle et en conformité avec les réglementations locales.
Les informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et ont pour but de décrire nos produits dans le cadre des exigenges de sécurité. Par conséquent elles ne sauraient être considérées comme une garantie des propriétés spécifiques.
Sauf dans le cas d'études ou de recherches sur les risques sur la santé, la sécurité et l'environnement, aucun de ces documents ne peut être reproduit sans la permission écrite de CRC.